

**Séance ordinaire du 13 juin 2023**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°13062023D02\_1**

**Objet : Affaires générales – présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Date de la convocation et de l'affichage : le 7 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine		X		CHAPUIS Patrick
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly		X		BAZIN Jean-Jacques
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger			X	
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah	X			
AVILA Mylène		X		VILLAND Franck
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230613-13062023D02\_1-DE  
Date de réception préfecture : 14/06/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAÉR Yves		X		GARLATTI Ghislain

A été nommée secrétaire de séance : BORDON Francine.

**VU** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son chapitre II- article 13 ;

**VU** le décret 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1, relatif aux pouvoirs du police du Maire ;

**Rapporteur** : Serge GUILLEMAT, Adjoint à l'environnement

**Exposé des motifs** : Les communes historiques de Les Marches et de Francin disposaient chacune d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PCS a pour objectif de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

La commune de PORTE-DE-SAVOIE s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde unique à l'échelle de son territoire. Ce plan a été élaboré, de manière concertée et avec le concours de GROUPAMA, assureur de la commune, qui a mis à disposition de la collectivité un outil de saisi en ligne (service GROUPAMA-PREDICT), en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Un livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise,
- Des cartes d'actions inondation, feu, neige et tempête qui regroupent les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

La commune étant exposée à au moins un risque majeur, elle doit en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive est indispensable pour préparer la population à bien réagir en cas de crise. Ce document a été réalisé en même temps que le PCS. Il sera distribué à la population à l'occasion de la diffusion du prochain bulletin municipal.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire-adjoint en charge de l'Environnement et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Plan Communal de Sauvegarde.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 13 juin 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 15 juin 2023

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 14 juin 2023.

Le Maire,  
**Franck VILLAND**



Le secrétaire de séance,  
**Francine BORDON**

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230613-13062023D02\_1-DE  
Date de réception préfecture : 14/06/2023